



Berdorf, Bollendorf-Pont, Weilerbach, Grundhof, Kalkesbach

# Convocation

## Séance du conseil communal du 11 juillet 2018 – 10:00 heures

Par la présente, le conseil communal de la commune de Berdorf est invité à se réunir en date du **mercredi 11 juillet 2018 à 10:00 heures** dans la maison communale à Berdorf, et ceci afin de délibérer sur les objets suivants:

## Gestion du personnel

#### En séance à huis clos

1. Nomination d'un employé communal sur un poste à tâche complète

## En séance publique

#### Gestion de projets

- 2. Présentation et approbation de différents documents dans le cadre du Pacte Climat, mises-àjour 2018
  - a. Approbation du dossier "Protection du climat et concept énergétique" (mesure 1.1.2)
  - b. Approbation du dossier "Bilanz, Indikatorensysteme" (mesure 1.1.3)
  - c. Approbation du dossier d'évaluation des effets du changement climatique (mesure 1.1.4)
  - d. Approbation du dossier "Chaleur et froideur résultant de sources d'énergie renouvelables sur le territoire de la commune" (mesure 3.3.2)
  - e. Approbation du dossier "Groupes de travail, participation" (mesure 6.4.1)

#### Comptabilité communale

3. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'exercice 2019

### Règlementation

4. Règlement d'ordre interne d'occupation des postes de l'école fondamentale de la commune de Berdorf

#### Divers

- 5. Décision de principe concernant le maintien ou l'abolition du service «Night Riden»
- 6. Décision de principe en vue de la future collaboration et la convention à signer avec la ville d'Echternach concernant l'école de musique régionale d'Echternach
- 7. Informations d'actualité données par le bourgmestre et les échevins. Questions des conseillers au collège des bourgmestre et échevins

#### Séance du collège des bourgmestre et échevins du 4 juillet 2018

Présent:

M Joé Nilles, bourgmestre

MM Suzette Seyler-Grommes, Daniel Scharff, échevins

M Oé Claude, secrétaire communal;

Absence excusée:

Berdorf, le 5 juillet 2018 Le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

(Contreseing art. 74 loi communale)

Le bourgmestre